

# Les chats dans l'agglomération

Les chats constituent une problématique particulière dans la gestion de nos animaux domestiques du fait de leur taux de prolifération très élevé mais aussi de leur caractère indépendant et semi-sauvage. Petit rappel sur le rôle de chacun.



## Agglopolys

La fourrière animale d'Agglopolys intervient en cas de problème avéré de sécurité ou de salubrité publiques.

Elle recueille :

- les chats trouvés blessés, empoisonnés ou décédés sur la voie publique ou dans les espaces publics
- les chats ayant mordu ou agressé une personne, pour avis et tests vétérinaires

Les chats bien portants trouvés dans la rue ne sont pas pris en charge par la fourrière animale d'Agglopolys.

## Le propriétaire de l'animal

### L'identification

Les chats nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012, dès lors qu'ils sont âgés de plus de 7 mois, doivent être identifiés. Comme pour le chien, l'attribution d'un numéro exclusif se fait soit au moyen d'un tatouage dans l'oreille, soit par l'implantation d'une puce électronique qui permet au vétérinaire d'enregistrer l'animal dans le fichier national ICAD (Identification des carnivores domestiques).

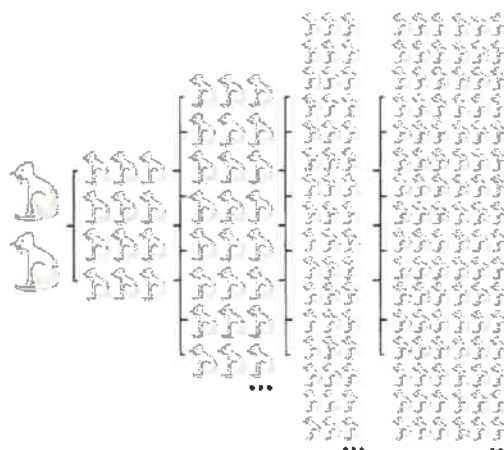
### La stérilisation

La stérilisation est fortement recommandée pour prévenir la prolifération incontrôlée des chats. Elle permet d'éviter les risques pour la santé publique par la transmission de maladies, les nuisances dues aux marquages de territoire, les accidents, les portées de chatons abandonnés ...

Une femelle peut être stérilisée dès 6 mois et un mâle entre 6 et 9 mois.

## Le saviez-vous ?

Un couple de chats peut engendrer  
**20 736** descendants en 4 ans !



Couple de chats > 1<sup>re</sup> année > 2<sup>e</sup> année > 3<sup>e</sup> année > 4<sup>e</sup> année  
Gestation 52-56 Jours > 12 chats > 144 chats > 1728 chats > 20736 chats

### La vaccination

Comme pour les chiens, certains vaccins sont obligatoires si l'animal doit voyager à l'étranger. Le vétérinaire délivrera un carnet de vaccination ou un passeport certifiant les actes réalisés.

## Les communes

Selon le Code rural, le maire d'une commune peut, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, avant de les relâcher dans ces mêmes lieux (action « chats libres »).

## Les associations de protection animale

Les SPA, les associations « chats libres » ou « école du chat » peuvent répondre à vos questions. Elles bénéficient de bons de stérilisation de la part de fondations (Brigitte Bardot, 30 millions d'amis...).



## Foire aux questions

### Que faire si je trouve une portée de chatons ?

Si la mère est un chat errant, les chatons de moins de 8 jours, quand ils ont encore les yeux fermés, peuvent être confiés à un vétérinaire qui procédera à un acte médical souvent gratuit (euthanasie).

Les associations de protection animale peuvent prendre en charge certains chatons âgés de 1 mois 1/2 à 2 mois, faciles à sociabiliser et à faire adopter.

### A qui puis-je confier un chat abandonné ?

Les chats abandonnés par des propriétaires indécents sont susceptibles d'être recueillis par des associations de protection animale disposant de places disponibles dans leur structure d'accueil.

### Comment puis-je éloigner les chats de mon jardin ou de ma maison ?

Tout d'abord ne pas les nourrir, ils trouveront leur nourriture ailleurs.

Par ailleurs, il est bon de savoir que les chats n'aiment pas :

- les odeurs d'agrumes : épluchures ou huile essentielle de citron, orange, mandarine, pamplemousse
- la terre mouillée
- certaines plantes ayant une odeur répulsive telles que les géraniums odorants (ne pas confondre avec les pélargoniums), car les feuilles dégagent un parfum très âcre (garder les feuilles séchées dans un pot sur le balcon).

